

TRANSPORT ADAPTÉ

Le syndicat accuse la STS de recourir à des briseurs de grève

DAVID BOMBARDIER

david.bombardier@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — La colère gronde dans les rangs du syndicat des chauffeurs du transport adapté, qui tient aujourd'hui sa première journée de débrayage. Le syndicat affilié à la CSN accuse la Société de transport de Sherbrooke (STS) d'utiliser des briseurs de grève.

C'est qu'aujourd'hui, les taxis de la compagnie Taxis de Sherbrooke se relaieront comme à l'habitude pour desservir les usagers du transport adapté qui se déplacent

sans fauteuil roulant. Le minibus du sous-traitant Promenade de l'Estrie sera aussi sur la route. Pour leur part, des chauffeurs du transport adapté assureront les déplacements par minibus pour des raisons d'ordre médical seulement.

Résultat: seulement 90 usagers sur environ 3000 seront finalement pénalisés par cette grève d'une journée, selon une estimation de la STS.

Le président de la CSN-Estrie, Jean Lacharité, est en beau fusil devant ce recours à la sous-traitance,

qui réduit considérablement l'impact de ce débrayage d'une journée. Ce n'était pas prévu dans l'entente conclue entre les deux parties à la fin décembre, rappelle-t-il. «C'est illégal et ça va complètement à l'encontre de la loi *anti-scabs*, s'insurge M. Lacharité. La STS fait une interprétation tout à fait erronée et abusive de l'entente.»

«On s'est fié sur la bonne foi de la STS»

La présidente de la STS, Dany Lachance, voit les choses d'un tout autre oeil. «Nous n'avons aucune

obligation de ne pas recourir aux taxis en sous-traitance, indique-t-elle. Cette grève touche seulement les employés syndiqués de la STS. Les sous-traitants n'en font donc pas partie.»

Les avocats des deux parties ont eu de longues discussions à ce sujet, hier, chaque camp interprétant l'entente à sa façon.

Dans cette entente, il n'est écrit nulle part que la STS ne pourra recourir à des taxis en sous-traitance. «On n'avait pas cru bon de l'ajouter, explique Jean Lacharité, parce que le médiateur du Conseil des servi-

cés essentiels avait été très clair à ce sujet: l'utilisation des taxis contreviendrait à la loi *anti-scabs*. On s'est fié sur la bonne foi de la STS...»

Le syndicat compte utiliser «tous les recours» légaux à sa disposition pour éviter que le recours à la sous-traitance ne se répète lors des quatre autres journées de débrayage, dont les dates n'ont pas encore été arrêtées. Le syndicat portera plainte devant la Commission des relations de travail et contactera le Conseil des services essentiels pour qu'il clarifie la situation.

Par ailleurs, les deux parties ont tenu une ultime séance de conciliation, mercredi soir. Celle-ci n'a pas donné de résultats concrets permettant d'éviter la grève d'aujourd'hui. Rappelons que seul un point achoppe toujours. Les chauffeurs veulent obtenir l'équivalent de 1,5 heure de salaire supplémentaire par semaine, ce qu'ils considèrent être une «prime de responsabilités».